



Numéro de l'acte	2014-220-STMP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

QUESTION N°2014-220

BATIMENTS COMMUNAUX : Eglise Saint Louis – projet de réhabilitation – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

L'Eglise Saint Louis est confrontée depuis des années à une problématique d'humidité intérieure qui a un impact sur les peintures.

En 2013, un diagnostic a été réalisé par M. EVERAERE, Architecte qui a préconisé la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions.

- La phase 1 consisterait à intervenir sur la toiture dont les ardoises sont en fin de vie. Les gouttières et les descentes seront également à reprendre. L'installation d'un paratonnerre est également prévue ainsi que des interventions ponctuelles sur la façade (purges préventives)
- La phase 2 aurait pour objectif de traiter l'humidité due notamment aux remontées capillaires accentuées par l'absence d'un système de drainage qui sera créé autour de l'édifice. L'électricité sera également revue et le système de chauffage sera remplacé par un système par panneaux rayonnants. Enfin une VMC sera également installée
- La phase 3 nécessitera la fermeture de l'église pour une purge des enduits de plâtres humides et pose d'une peinture micro poreuse

Le budget total estimé de l'opération s'établit ce jour à environ 685 927,00 € HT.

Détail de l'opération	Montant de l'opération (€ HT)
Travaux de couverture, de purges et de façades (phase 1)	276 111,00
Drainage, électricité, Chauffage et VMC (phase 2)	119 227,00
Parements intérieurs (phase 3)	202 743,00
Maitrise d'œuvre	47 846,00
Contrôle technique et coordonnateur sécurité	10 000,00
Divers et aléas (5%)	30 000,00
Total de l'opération	685 927,00

Les travaux de couverture, de purges et de façades peuvent être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

L'estimation du coût des travaux de cette 1^{ère} phase est de 316 599,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux de couverture, de purges sur façades (phase 1)	276 111,00	DETR (25%)	79 149,75
Maitrise d'œuvre	22 088,00	Conseil Général	Non connu
Contrôle technique, coordination sécurité	4 600,00	Fondation du Patrimoine	Non connu
Divers, aléas	13 800,00	Autofinancement de la commune	237 449,25
TOTAL	316 599,00	TOTAL	316 599,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur :

- La réalisation en 2015 de la première phase pour un montant de 316 599,00 € HT, sur la base de plan de financement prévisionnel repris ci-dessus
- une demande de subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé
- l'autorisation donnée à Madame le Maire de signer toute pièce se référant à cette demande

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 décembre 2014

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT